# Département de la SAVOIE - Arrondissement de CHAMBÉRY MAIRIE DE SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT

1 Place René Cassin - 73670 - Tel.: 04 79 65 81 33 - contact@saintpierredentremont.org

# COMPTE RENDU du 16 octobre 2023 à 18h30

Secrétaire de séance : Adrien MAZZINI

Présents (7): Wilfried TISSOT, Chantal CONNOCHIE, Adrien MAZZINI, Thierry

DEVAUTON, Eveline KRECZANIK, Antoine MUSY, Loïc CHOUX

Absents excusés (2): Hervé JACQUIER

Absents (1): Fabien REY

Pouvoirs (1): Hervé JACQUIER donne pouvoir à Chantal CONNOCHIE

Quorum (6): atteint

La séance commence à 18h43

# APPROBATION du Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2023 :

concernant la DCM 2023-09-18-DCM46, un conseiller demande à se qu'on précise sur le compte-rendu que de nombreuse personnes ne trouvent pas de logements à louer ou acheter, notamment les jeunes.

Approuvé: Votants 8 - Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

#### **DÉLIBÉRATIONS**

### o 2023-10-16-DCM53 Décision modificative 3

Le Service de Gestion Comptable nous informe de la réglementation sur les frais d'études. En effet, si les études sont suivies de travaux, les frais enregistrés aux comptes 2031 et 2033 doivent être virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation (compte 21 ou 23) lors du lancement des travaux par opération d'ordre budgétaire.

Afin de pouvoir émettre les titres et les mandats, il est nécessaire de voter les crédits correspondants et donc de prévoir la décision modificative détaillée ci-dessous :

Article/Chap.	Désignation	Sect	S	Réalisé N-1	Proposé	Voté
2031/041	Frais d'études	Invest.	R	0.00€	20 000.00€	20 000.00€
2033/041	Frais insertion	Invest.	R	0.00€	4 500.00 €	4 500.00 €
2135/041	Instal, géné, agenc, aména, cons	Invest.	D	0.00€	7 300.00 €	7 300.00 €
2151/041	Réseaux de voirie	Invest.	D	0.00 €	6 900.00€	6 900.00 €
2152/041	Installations de voirie	Invest.	D	0.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
21532/041	Réseaux d'assainissement	Invest.	D	0.00€	6 400.00€	6 400.00 €
2158/041	Autres matériels & outillage	Invest.	D	0.00€	1 400.00 €	1 400.00€

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ADOPTE**, à l'unanimité, la décision modificative 3 telle que présentée au Conseil Municipal **DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

## o 2023-10-16-DCM54 Demande de subvention par le Tennis Club

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le club de tennis a fait une demande de subvention pour la manifestation « fête du tennis 2023 ». L'objectif étant de promouvoir la pratique du tennis auprès du grand public.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement existant précise les conditions d'attribution des subventions.

Le club de tennis fait une demande de 535 euros en achat de fournitures et locations.

Le Cerfa est trop incomplet. Il manque le plan de financement qui nous aurait permis de savoir précisément à quoi aurait servi la subvention de la mairie.

Non approuvé : Votants 8 – Pour 0 – Contre 8 – Abstention 0

# 2023-10-16-DCM55 Tableau des effectifs – création d'un poste permanent

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des agents est en contrat à durée déterminée depuis plusieurs années avec la commune. Il est nécessaire de pérenniser ce poste pour des raisons légales et de service public.

Le tableau des effectifs doit donc être mis à jour.

#### **EMPLOIS PERMANENTS**

Cadre d'emplois	Quotité	Nombre de postes	Nombre d'agents	Grades autorisés par l'organe délibérant
Administratif				
Rédacteur	100%	1	0	Rédacteur 35 heures par semaine
Adjoint administratif principal 2ème classe	100%	1	1	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe 35 heures par semaine
Adjoint administratif	45,71%	1	1	Adjoint administratif 16 heures par semaine
Adjoint administratif	80 %	1	1	Adjoint administratif 28 heures par semaine
Services Techniques				
Adjoint technique	100%	1	1	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe 35 heures par semaine
Adjoint technique	100%	1	1	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe 35 heures par semaine
Adjoint technique (entretien des locaux)	45,73%	1	1	Adjoint technique territorial 16 heures par semaine
Service de l'École				2
ATSEM	89,25%	1	1	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe 31,24 heures par semaine
Adjoint technique (car scolaire)	21,74%	1	1	Adjoint technique territorial 7,61 heures par semaine

Adjoint (cuisinier)	technique	85.71%	1	1	Adjoint technique territorial – Cuisinier 24 heures par semaine
TOTAL				9	

#### **EMPLOIS NON PERMANENTS**

Service	Quotité	Nombre de poste	Nombre d'agents	Grade autorisé par l'organe délibérant
Cantine	85,71%	1	1	Adjoint technique territorial – Prolongation CDD du 01/09/2023 au 31/10/2024 Cuisinier 24 heures par semaine
Adjoint technique (entretien des locaux)	45,73%	1	1	Adjoint technique territorial 16 heures par semaine
TOTAL			2	

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

# o 2023-10-16-DCM Acquisition de bien vacant et sans maître

Le conseil municipal reporte cette délibération à une prochaine séance par faute d'éléments.

#### 2023-10-16-DCM Participation au spectacle de théâtre – hiver 2023/2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé, par la commune de Saint-Christophe-la-grotte, aux communes de s'investir dans un spectacle de théâtre joué par les enfants du territoire pendant les vacances de Noël et/ou les vacances de février dans toutes les communes participantes

Le montant de la participation demandé aux communes participantes est de 700€ par commune pour pouvoir lancer le projet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal reporte cette délibération à une prochaine séance par faute de plan de financement.

Suspension du CM à 20h06 pour accueillir le nouveau bureau de l'AADEC. Reprise du CM à 21h45

## o 2023-09-18-DCM56 MOE Ancienne école

# Délibération pour autoriser la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avant le lancement de la procédure

Objet : marché de maîtrise d'œuvre travaux de rénovation totale de l'ancienne école

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux de rénovation totale de l'ancienne école

#### 1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

La commune de Saint-Pierre-d'Entremont (maître d'ouvrage du présent projet) est située au cœur du Parc Naturel Régional de Chartreuse. Suite à l'incendie du bâtiment de la Poste qui a eu lieu en octobre 2020, la commune a engagé une réflexion sur la réhabilitation de l'ancienne école afin de maintenir ce service aux habitants.

Ce bâtiment occupe un emplacement privilégié au cœur du village mais n'abrite plus l'école depuis 2015, une nouvelle école ayant ouverte un peu à l'écart du centre bourg. De par sa situation centrale et au cœur des commerces et services locaux, la commune est de longue date mobilisée pour dessiner un nouveau projet pour cette école désaffectée.

Après consultation des habitants et des acteurs locaux, le Conseil Municipal souhaite lui redonner vie et envisage de nouveaux usages correspondant aux besoins exprimés :

· En rez-de-chaussée :

Un bureau de poste, salle pour les jeunes et éventuellement une salle de réunion

· En étages, R+1 et combles : logements

Des logements viendront équiper le bâtiment aux niveaux R+1 et dans les combles. Les possibilités de typologie à envisager sont le T3 et le T4 au RDC. Dans les combles, au moins deux T2 sont à intégrer avec la possibilité de remplacer un T2 par un grand studio T1. Les configurations intérieures sont libres mais les arrivées de lumière naturelle seront très certainement conservées mais améliorées. De nouvelle ouverture vers l'ouest sont à prévoir selon accord de l'architecte des bâtiments de France.

Compte tenu de l'avancement de ce projet il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux règles de la commande publique.

## 2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux d'aménagement et de rénovation est estimé par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage à 850 000€ HT.

### 3 - Mode de sélection envisagée

Monsieur le Maire précise que le mode de sélection utilisé sera le marché à procédure adaptée. La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 3 ans à compter de la notification du marché.

#### 4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le ou les(s) titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par le jury.

#### 5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre, de recourir à un jury de concours (ou toute autre procédure appropriée) dans le cadre du projet de travaux de rénovation totale de l'ancienne école et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées cidessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif (opération 126-Réhabilitation de l'ancienne école).

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

#### **INFORMATIONS**

- 20h: Présentation du nouveau bureau de l'AADEC
- Ancienne école : les nouvelles demandes de La Poste
- Rythmes scolaires: renouvellement de dérogation de l'organisation du temps scolaire → le rythme actuel est reconduit
- Colis/Repas des aînés

On compte cette année 65 personnes pouvant bénéficier du colis ou du repas de fin d'année. La lettre aux aînés est partie le 5 octobre 2023. A été proposé le choix entre réception d'un colis ou participation au repas qui se tiendra le samedi 16 décembre à midi. Une animation gratuite sera fournie par l'AADEC (le Conseil municipal adresse ses remerciements à l'organisatrice). Les réponses sont attendues pour le 6 novembre 2023.

# Maquis de Chartreuse

Le projet avance. Un comité de Pilotage s'est mis en place ; il comprend Chantal Connochie, Sylvène Grandjean, Gaelle Brancaz, Loïc Choux, Antoine Musy.

La commémoration du Maquis de Chartreuse sera célébrée le matin du samedi 8 juin 2024 au cirque de Saint-Même. Les enfants des écoles de Saint Pierre d'Entremont et d'Entremont le Vieux y participeront.

Cette cérémonie mémorielle sera précédée d'une visite pédagogique l'après-midi du vendredi 7 juin et suivie d'un spectacle théâtral déambulatoire le samedi après-midi.

Des expositions prendront place dans le Cirque de Saint-Même dès le vendredi.

D'autres manifestations sont prévues. Elles seront précisées prochainement.

Nous aurons besoin de bénévoles... Un appel sera lancé au printemps.

## Entretien des locaux

Une personne a été embauchée et nous n'avons donc pas fait appel à la société Cleaning Compagny.

#### Demande du tennis club

La demande a été refusée par le conseil municipal.

#### Habitat partagé

Plusieurs membres du groupe qui devaient porter le projet d'habitat partagé se sont désistées et il manque des personnes actuellement.

Rendez-vous prévu avec la SCSYLVAE et la société O'BERCAILLE qui souhaitent proposer un projet sur les OAP BANDETS et BOURG.

Ce projet serait partagé mais non participatif.

### Refacturation des arceaux vélo

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

#### Mobilier urbain : bancs du village : point reporté

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

### Chocolaterie DE MARLIEU

La chocolaterie De Marlieu propose à des prix intéressants un achat groupé de chocolats. Il est proposé au Conseil municipal de passer commande de boites de chocolat à offrir aux membres du personnel de la commune. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## Vigipirate renforcé

Les associations, l'école et la garderie ont reçu une procédure d'utilisation des locaux de l'école compatible avec le renforcement plan vigipirate.

## Chartreuse propre

Un pot d'accueil a été préparé par le conseil municipal et le collectif Chartreuse propre a retiré 3 bacs de métaux divers et variés.

#### Marché d'automne

Le marché d'automne a eu lieu le 14 octobre à l'école et cette manifestation a été une belle réussite.

La séance du Conseil Municipal se termine à 23h

Le prochain conseil Municipal se tiendra le **lundi 4 décembre** 2023 à 18h30 Salle verte de la Maison Hermesende